

ArcelorMittal ne sera pas poursuivi pour préjudice moral

by Entreprise & Carrières - mardi, mai 07, 2013

<http://correspondances.fr/arcelormittal-ne-sera-pas-poursuivi-pour-prejudice-moral/>

L'idée avait fait le buzz, mais la plainte que FO entendait porter contre ArcelorMittal pour préjudice moral à la suite de la fermeture des hauts-fourneaux de Florange ne sera jamais examinée. « *D'après nos avocats, la procédure était jouable, mais nous n'avons pas trouvé de volontaire parmi les salariés pour porter plainte au pénal* », explique Walter Broccoli, délégué FO d'ArcelorMittal Florange, qui estime néanmoins que « *l'idée reste à étudier* ».